

Titre du cours : Représentants municipaux élus

- Responsable du cours :** Gestion des urgences Alberta
- Clientèle cible :** Représentants municipaux élus, conseillers, agent administratif principal et directeurs municipaux des services aux sinistrés
- Restrictions quant aux participants :** L'accès est possible par le biais des municipalités.
- Description du cours :** Le cours vise à préparer les représentants municipaux élus à se charger de leurs responsabilités pendant une urgence ou un sinistre important.
- Objectifs du cours :** À la fin de ce cours, les participants seront en mesure de comprendre :
- les rôles et les responsabilités des représentants élus en préparation et en intervention lors d'une urgence ou un sinistre important;
 - le cadre de gestion d'urgence et la législation de l'Alberta.
- Cours préalables :** Aucun.
- Genre de formation :** Une variété de méthodes pédagogiques sont utilisées (p. ex. : présentations de contenu, discussions en classe) pour atteindre les objectifs pédagogiques souhaités. De même, un exercice est inclus afin de donner aux apprenants une occasion de pratiquer et de mettre en application leurs compétences et connaissances.
- Taille de la classe :** Un minimum de 20 participants est recommandé.
- Emplacement du cours :** L'emplacement est déterminé par la municipalité qui organise le cours.
- Disponibilité du cours :** Les municipalités qui veulent organiser un cours peuvent engager à contrat un formateur qui est en mesure d'offrir le cours selon les normes de la Gestion des mesures d'urgence de l'Alberta.
- Frais :** Les municipalités dont la population est de moins de 20 000 habitants sont admissibles à une subvention de formation pour défrayer les coûts du cours. Les cours sont offerts sur une base

*Centre de mesures et d'interventions d'urgence, Santé Canada
Bureau des mesures d'urgence, de la planification et de la formation*

régionale.

Point d'accès : Gestion des mesures d'urgence de l'Alberta, Programmes de formation
Téléphone : (780) 422-9000

Autres observations :